



📍 Somalie/Somaliland

Termes de référence à destination des bénévoles intervenant dans la protection communautaire

Par Abdirashid Yousuf, coordinateur de la protection et du genre chez Oxfam

Contexte

Oxfam travaille depuis plus de 40 ans avec les communautés locales, la société civile et les autorités locales en Somalie/Somaliland, où elle fournit une aide humanitaire et déploie des initiatives de développement à plus long terme. Oxfam met actuellement en œuvre des interventions multisectorielles d'une importance vitale pour les communautés touchées par la sécheresse et/ou la pandémie de COVID-19 dans les régions de Sool, Sanaag et Togdheer au Somaliland. Ce travail est financé par la Direction générale pour la protection civile et les opérations d'aide humanitaire européennes et par le ministère fédéral allemand des Affaires étrangères. Oxfam soutient 28 bénévoles de protection communautaire dans 14 villages. Ces bénévoles contribuent à la sensibilisation en matière de protection et de COVID-19 et sont soutenu·es par l'équipe de protection d'Oxfam à travers un mentorat et un coaching continus.

Bénévoles de protection communautaire

Les bénévoles de protection communautaire sont des membres de la communauté qui se mettent bénévolement au service de leur communauté. Ces bénévoles sont recommandés par la communauté d'après une série de critères convenus entre Oxfam et la communauté elle-même. Ces critères incluent des qualités telles que la fiabilité, le respect de la communauté, le sens du bénévolat, la sensibilité aux questions de genre et de culture, et la volonté de suivre des formations. Pour plus de détails, reportez-vous à « [Identification et sélection des bénévoles de protection communautaire](#) ».

Afin d'assurer la parité, chaque site doit avoir au moins un bénévole et une bénévole de protection communautaire, si possible. Cela amplifie la portée des bénévoles de protection communautaire, qui sont alors en mesure de mieux relayer les informations auprès des femmes et des hommes.

Renforcement des capacités

Les bénévoles de protection communautaire reçoivent une formation intensive sur la protection, les droits fondamentaux, la sensibilisation à la protection à grande échelle et en porte à porte, la cartographie des services, la gestion des informations sur la protection/les auto-références, et les violences basées sur le genre. Les bénévoles reçoivent également du matériel et des outils pour mener des activités de protection dans leurs villages respectifs.

Rôles et responsabilités

En termes simples, les bénévoles de protection communautaire sont censés faire office de canaux d'information. Leurs responsabilités doivent être décidées collectivement avec les membres de la communauté, mais peuvent inclure ce qui suit :

1. Animer des sessions de sensibilisation sur la protection en toute sécurité et en temps opportun, par le biais de visites à domicile, de discussions de groupe et de rassemblements publics.
2. Faciliter les référencement en partageant des informations dans les langues locales sur les services disponibles et la manière d'y accéder.
3. Aider le personnel d'Oxfam à animer des événements communautaires et sur la protection au sein de la communauté, notamment des sessions de sensibilisation, des formations à la protection et des réunions de consultation communautaire.
4. Travailler en étroite collaboration avec les groupes de femmes et les comités communautaires pour identifier les risques de protection dans la communauté.
5. Rendre compte de leurs activités, y compris quant au nombre de personnes touchées (ventilé par genre et par âge), sur une base hebdomadaire et mensuelle.
6. Signaler au personnel de protection d'Oxfam les risques de protection identifiés, à des fins de référencement et de partage d'informations.
7. Effectuer des visites en porte à porte (au moins 4 jours par semaine) et organiser des réunions communautaires et des discussions de groupe.
8. Diffuser du matériel d'information, d'éducation et de communication (IEC) dans les langues locales et veiller à ce qu'il soit facilement accessible aux femmes et aux filles.
9. Collaborer avec d'autres bénévoles de la communauté, comme les agent-es de santé communautaire bénévoles et les comités de village, et faciliter les distributions si nécessaire.

Questions clés pour les personnes chargées de la planification des programmes qui choisissent les rôles et les tâches des bénévoles de protection communautaire

Lors de la planification des rôles de nouveaux ou nouvelles bénévoles de protection communautaire ou de l'élargissement des rôles des bénévoles existant-es, les personnes chargées de la planification des programmes doivent réfléchir à plusieurs questions clés, notamment :

1. L'exécution d'une tâche donnée sera-t-elle vraiment efficace et sûre pour les bénévoles de protection communautaire ?
2. Les bénévoles de protection communautaire et leurs communautés sont-ils susceptibles de considérer comme acceptables et appropriés les rôles et les tâches confiés à ces bénévoles ?
3. Les bénévoles de protection communautaire sont-ils sensibles aux questions de genre, de diversité et d'inclusion ?
4. Combien de tâches et d'activités sont confiées à chaque bénévole de protection communautaire ?
5. Quand et où chaque tâche sera-t-elle exécutée, et quelle quantité de travail exigera-t-elle ?
6. Quelles sont les compétences et la formation dont les bénévoles de protection communautaire auront besoin pour accomplir certaines tâches ?
7. Combien cela coûtera-t-il d'aider les bénévoles de protection communautaire à effectuer une tâche ?

Identification et critères de sélection des bénévoles de protection communautaire

Le mieux est que les communautés fixent leurs propres critères pour les bénévoles de protection communautaire. Les membres de la communauté sont celles et ceux qui connaissent le mieux leurs propres besoins, situation, contexte, intérêts et capacités. On peut toutefois citer certains critères généraux :

1. Si possible, les bénévoles de protection communautaire doivent savoir lire et écrire en somali afin de faciliter le processus d'apprentissage ; ce critère peut toutefois être écarté si l'on estime qu'il désavantage certains groupes, comme les femmes ou les personnes handicapées.
2. Des qualités positives, notamment la fiabilité, le respect de la communauté, le sens du bénévolat, la sensibilité aux questions de genre et de culture, et l'envie de se former.
3. Disponibilité d'au moins une heure par jour sur un minimum de quatre jours par semaine.
4. Capacité à mobiliser et à travailler avec la communauté.
5. Les groupes de bénévoles de protection communautaire de chaque site doivent respecter la parité.

N'oubliez pas que la communauté est déjà une source de connaissances et qu'elle n'a besoin que de conseils et de soutien.

Notes au personnel de protection

- Discutez et convenez avec la communauté de ce que feront les bénévoles de protection communautaire sur chaque site. Assurez-vous que tous les groupes de la communauté (y compris les femmes, les jeunes et les personnes handicapées) participent de manière significative à cette discussion.
- Convenez des critères de sélection des bénévoles de protection communautaire avec les représentant-es de la communauté, et demandez-leur de désigner des bénévoles lorsqu'ils ou elles seront prêt-es.
- Une fois les bénévoles de protection communautaire identifié-es et sélectionné-es, veillez à les sensibiliser à leurs rôles et responsabilités par le biais d'une orientation et/ou d'une formation.
- Assurez-vous que les bénévoles de protection communautaire comprennent que leur rôle n'est pas rémunéré. Oxfam peut soutenir les bénévoles en leur proposant de petites incitations et des formations, en guise de reconnaissance de leur travail pour leur propre communauté.
- Veillez à ce que les bénévoles de protection communautaire comprennent que leur rôle n'exige que quelques heures de leur temps et n'empiètera donc pas sur leur vie quotidienne.